

Le Premier Ministre

Paris, le **26 MARS 2019**

Monsieur le Ministre,

Vous m'avez fait part de vos préoccupations au nom du groupe interparlementaire France-Tunisie concernant l'augmentation des frais de scolarité des étudiants extra-communautaires à compter de la rentrée universitaire 2019-2020.

Soyez assuré que je partage votre souci de faire rayonner la France et ses valeurs dans le monde, de défendre la Francophonie et de contribuer à un développement solidaire.

Comme vous le savez, il s'agit d'une mesure qui s'inscrit au côté d'autres dans le cadre du plan d'ensemble « Bienvenue en France » présenté le 19 novembre dernier à l'occasion de l'inauguration de l'édition 2018 des Rencontres Campus France. Ce plan met en œuvre les ambitions du Président de la République.

Le but de ce plan est ainsi d'attirer davantage d'étudiants internationaux, 500 000 étudiants d'ici 2027 contre 325 000 aujourd'hui, et d'accroître notre rayonnement international en facilitant la projection de notre enseignement supérieur, notamment par l'implantation à l'étranger de campus d'établissements français.

Pour aider à cette projection, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a mis en place à compter de 2019 un fonds d'amorçage des nouvelles initiatives doté annuellement de 5 millions d'euros. L'Agence française de développement proposera également, à compter de 2020, un fonds de soutien doté de 20 millions d'euros annuellement.

.../...

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien ministre
Sénateur du Loiret
Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Par ailleurs, une véritable culture d'accueil des étudiants internationaux va être instaurée au travers de mesures significatives :

- la création d'un label « Bienvenue en France » attribué par Campus France aux établissements qui améliorent concrètement l'accueil des étudiants internationaux. Plus de 70 établissements d'enseignement supérieur se sont déjà déclarés candidats ;
- la création d'un fonds d'amorçage de 10 millions d'euros par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour soutenir, dès la rentrée 2019, les initiatives des établissements ;
- la systématisation des guichets uniques, l'accompagnement de chaque étudiant étranger par un référent, la facilitation de l'accès au logement, en lien avec les CROUS, et la création d'une maison des étudiants francophones à la Cité internationale universitaire de Paris ;
- le doublement des formations en Français langue étrangère et des formations enseignées en anglais ;
- la simplification de l'obtention du visa pour études, par l'harmonisation et la simplification des documents nécessaires, un traitement prioritaire dans les consulats à l'approche de la rentrée ;
- la possibilité de revenir travailler en France ou d'y créer une entreprise avec un titre de séjour pour les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme français équivalent au Master.

Surtout, l'augmentation des frais de scolarité pour les étudiants extra-communautaires s'accompagnera d'une augmentation sans précédent des bourses, ainsi que d'une simplification du processus d'attribution. Il est également prévu de développer une politique ambitieuse d'exonérations de droits pour des publics ciblés tels que ceux que vous me signalez. Ceci a été parfaitement compris par tous les pays et Campus France constate une quasi-stabilité des inscriptions pour l'entrée en Licence (-2,4%).

Madame Frédérique VIDAL, Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, a conduit une concertation où l'ensemble de ces sujets a été abordé.


Postérieurement à cette concertation, la ministre a annoncé le 25 février que la hausse des droits ne s'appliquerait ni aux doctorants, ni aux internes en médecine, considérant que ces étudiants contribuent activement à la recherche.

Les Universités viennent également d'être autorisées à exonérer de cette hausse à hauteur de 10% de l'effectif non boursier de l'établissement ce qui leur permet d'exonérer pratiquement tous les étudiants étrangers à la prochaine rentrée si tel est leur choix.

Ainsi, elles pourront accueillir les étudiants du Maghreb et de l'Afrique. Ne doutez pas qu'elles ont à cœur de le faire, leur position a été clairement exprimée et nous savons pouvoir compter sur elles.

L'ouverture de l'enseignement supérieur sera favorisée pour tout étudiant international, quelle que soit sa situation personnelle, l'amenant à s'acquitter de frais d'inscription différenciés ou non. Elle sera promue aussi en conjuguant les bourses d'exonérations du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères aux exonérations universitaires pour que nous puissions renforcer ce lien d'amitié que vous rappelez et auquel nous sommes tous attachés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Édouard PHILIPPE